

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT JUST EN CHAUSSEE

Enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 23 juillet 2012.

Le maire de Saint Just en Chaussée a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- Modification des:
 - o Articles 6 et 7 des différentes sections afin de permettre une dérogation générale pour les bâtiments publics aux règles d'implantation par rapport aux voies et aux limites séparatives,
 - o Articles 11 des différentes sections afin d'ouvrir les possibilités de clôtures entre parcelles,
- Relecture fine de la rédaction des articles pour éliminer tout risque d'interprétation,
- Vérification que les règles édictées dans les différents articles ne sont pas contraires aux principes de développement durable et permettent l'utilisation des matériaux renouvelables ainsi que la production d'énergie renouvelables.

A cet effet, Madame Josette MERLIN a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur et Monsieur Denis LEFEBVRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 20 août 2012 au 20 septembre 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame le commissaire-enquêteur recevra en Mairie

- Le lundi 20 août 2012, de 10 heures à 12 heures,
- Le samedi 1er septembre 2012, de 10 heures à 12 heures,
- Le mercredi 12 septembre 2012, de 16 heures à 18 heures,
- Le jeudi 20 septembre 2012, de 16 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire